# INAUGURATION

**De la station d’épuration transfrontalière**

**de GOGNIES-CHAUSSEE**

dimensionnée à **1080 Equivalent-habitants**

pour le traitement des eaux usées

**3 octobre 2023**

###### BILAN DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L’AGGLOMÉRATION D’ASSAINISSEMENT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATURE DES TRAVAUX** | **TRAVAUX REALISES**  **(1982-2022)** | **REMARQUES** |
| **Collecte des eaux usées** | **3.160.000 € HT** | Sur le territoire de la commune de  Gognies-Chaussée "France" desserte à 100%  de la zone d’assainissement collectif |
| **Collecte des eaux pluviales** | **670.000 € HT** | **-** |

###### GÉNÉRALITÉS

La station d'épuration transfrontalière de Gognies-Chaussée a été dimensionnée pour une capacité de traitement de 1080 équivalent-habitants.

Elle est prévue pour traiter les effluents d’origine domestique de l’agglomération d’assainissement qui regroupe les habitations des communes de Gognies-Chaussée située sur le territoire de la France et de Goegnies-Chaussée qui fait partie de l’administration communale de Quevy Belgique.

La répartition de la capacité de traitement entre les 2 territoires est la suivante :

* 780 équivalent-habitants situés à Gognies-Chaussée.
* 300 équivalent-habitants situés à Goegnies-Chaussée.

La commune de Gognies-Chaussée a adhéré au SIDEN-SIAN en 1976 et est désormais adhérente via la communauté d’agglomération de **"Maubeuge-Val de Sambre"** pour les compétences eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et service d’Eaux Pluviales.

La filière de traitement retenue est de type boues activées à faible charge et les effluents traités sont rejetés dans la rivière **"La Wampe"** qui rejoint **"La Trouille"** puis **"La Haine"** et enfin **"L’Escaut"** à Saint-Aybert.

Les boues produites sont stockées sur site sous forme liquide, avant d’être évacuées vers la station d’épuration de Bavay pour être conditionnées par une unité de traitement spécifique. Une fois déshydratées et chaulées, les boues sont valorisées par épandage agricole.

Pour la réalisation de cette station d’épuration, un appel d’offres ouvert a été lancé et le marché de travaux a été attribué au groupement d’entreprises "**WANGNER ASSAINISSEMENT-SYSTEME WOLF-LIONEL VENTURINI"**.

L’ouvrage est exploité par le Centre d’exploitation du SIDEN-SIAN basé à Avesnelles.

###### DATES CLÉS DU PROJET

* **18 juillet 2006 🡲** Acquisition de 2 parcelles pour l’implantation de la

station d’épuration.

* **19 décembre 2013 🡲** Notification de la convention de financement de la

participation de l’Agence de l’Eau "Artois-Picardie".

* **7 octobre 2015 🡲** Dépôt du dossier de déclaration au titre de la   
   loi sur l’eau au Service Environnement de la DDTM de LILLE chargé de la Police de l’Eau.
* **22 décembre 2015 🡲** Signature d’une promesse de vente pour l’acquisition de

2 parcelles supplémentaires nécessaire à la réduction de

l’impact du projet sur la zone humide située en bordure

de la rivière "**La Wampe**"

* **23 mai 2016 🡲** Validation du dossier de déclaration par la DDTM avec

établissement de l’arrêté préfectoral donnant accord pour la réalisation des travaux.

* **27 octobre 2017 🡲** Lancement de l’appel d’offres relatif à la construction  
   de la station d’épuration.
* **9 janvier 2018 🡲** Choix de l’entreprise titulaire du marché pour la

réalisation des travaux.

* **6 mars 2018 🡲** Notification du marché de travaux.
* **15 novembre 2018 🡲** Obtention du permis de construire.
* **23 avril 2019 🡲** Ordre de service de « Démarrage des travaux ».
* **22 octobre 2020 🡲** Constat d’achèvement de la construction.
* **22 janvier 2021 🡲** Mise en service de l’installation
* **28 avril 2023 🡲** Notification de la convention de répartition des charges

d’investissement et d’exploitation entre **l’Administration**

**Communale de QUEVY**, **la** **S.P.G.E** (Société Publique de

Gestion de l’Eau) **et le** **SIDEN-SIAN**.

* **3 octobre 2023 🡲** inauguration

###### LE REFOULEMENT ET RELÈVEMENT DES EAUX BRUTES

* + Un poste de refoulement situé en bordure de **"La Wampe"** et de la Chaussée Brunehaut, équipé de 2 pompes qui refoulent et relèvent les eaux brutes vers le pré-traitement au débit de pointe de 20 m3/h.
  + Un trop-plein général depuis le poste avec un seuil de débordement vers la rivière **"La** **Wampe"** pour comptabiliser les volumes susceptibles d’être déversés en cas de dysfonctionnement de l’installation.

###### L’ÉPURATION DES EAUX

* + Un pré-traitement constitué d’un dégrillage automatique, d’un ouvrage combiné dégraisseur-dessableur.
  + Un bassin d'aération d’un volume utile de 227m3 équipé d’une turbine de surface permettant d'apporter l'oxygène nécessaire au développement des bactéries qui assurent la dépollution. Pendant les périodes d’arrêt de l’aération, un agitateur de fond assure le brassage continu du milieu, pour l’obtention d’un mélange homogène.
  + Un ouvrage de dégazage.
  + Un clarificateur raclé de 8,00 mètres de diamètre permettant la décantation et la recirculation des boues avant rejet des eaux épurées.
  + Un poste de recirculation et d’extraction des boues équipé de 3 pompes (2 pour la recirculation des boues dans le bassin d’aération + 1 pour l’extraction des boues excédentaires dans le silo à boues)
  + Un canal de comptage équipé d’un venturi et d’une sonde à ultrason pour la mesure en continu des volumes d’eau épurée.

###### LE TRAITEMENT DES BOUES D’ÉPURATION

* + 1 silo à boues de capacité unitaire de 560 m3 permettant le stockage d’un volume équivalent à 9 mois de production de boues de la station d’épuration à charge nominale. Le silo est équipé de 2 agitateurs pour le brassage et l’épaississement des boues.
  + Dès que la concentration des boues liquides atteint une valeur de l’ordre de 30g/l, elles sont évacuées par camion-citerne vers la station d’épuration de **BAVAY** qui est équipée d’une unité de déshydratation. Les boues déshydratées et chaulées sont ensuite valorisées par épandage agricole.

###### LES ÉQUIPEMENTS DIVERS

* + Un local d’exploitation qui comprend l’armoire de commande électrique, une paillasse et des sanitaires.
  + Une fosse combinée pour le stockage des sous-produits sables et graisses extraits du pré-traitement.
  + Une bâche spécifique pour le stockage des écumes et flottants collectés depuis le dégazeur et le clarificateur.
  + Un poste toutes eaux équipé de 2 pompes pour relever les diverses égouttures dans le bassin d’aération.

###### PARAMETRES DE DIMENSIONNEMENT ET NORMES DE REJET

**Paramètres de pollution**

* + 108 m3/j pour le débit de référence
  + 20 m3/h pour le débit de pointe temps sec
  + 65 kg DBO5/j
  + 129 kg DCO/j
  + 75 kg MES/j
  + 13 kg NGL/j

**Niveaux de traitement retenus sur 24 heures**

* + 20 mg/l DBO5 ou rendement minimum à atteindre ≥ 60%
  + 80 mg/l DCO ou rendement minimum à atteindre ≥ 60%
  + 30 mg/l MES ou rendement minimum à atteindre ≥ 90%
  + 15 mg/l NGL ou rendement minimum à atteindre ≥ 70%

###### LE FINANCEMENT

**Agence de l'Eau "ARTOIS PICARDIE"**

Subvention **242 888,00 € HT**

**conseil departemental du nord**

Subvention **187 650,00 € HT**

**participation financiere de la s.p.g.e *(Societe publique de gestion de l’eau)***

***(****Au taux de 27,8% qui correspond à la charge de pollution des habitations situées sur le territoire de Goegnies-Chaussée Belgique)* **165 039,00 € HT**

**Autofinancement dU SIDEN-SIAN *(****Au taux de 72,2% qui correspond à la charge de pollution des habitations situées à Gognies-Chaussée France)*

Le financement comprend une avance remboursable de l’Agence de l’Eau "Artois Picardie" de **283.369,00€ HT** **428 628,00€ HT**

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX 1 024 205,00 € HT**